

Le gouvernement fédéral et la politique en matière de santé mentale... Préparation aux prochaines élections fédérales - Une introduction à la politique

Décembre 2024

Contexte

À l'approche des prochaines élections fédérales, qui auront lieu avant la fin de 2025, la Société canadienne de psychologie (SCP) comprend l'importance pour tous les partis politiques fédéraux d'élaborer et de peaufiner leurs propres propositions de politiques qui couvrent un large éventail de sujets importants pour les Canadiens.

C'est l'ensemble de ces propositions politiques qui constituera la base de leur programme politique et qui est souvent présenté sous la forme d'un document (lors des élections de 2021, pensons à *Avançons ensemble*, *Pour tout le monde* du Parti libéral du Canada, au *Plan de rétablissement du Canada* du Parti conservateur du Canada, à *Oser mieux* du Nouveau Parti démocratique du Canada, à la *Plateforme politique* : Bloc 2021 du Bloc québécois ou à la *Plateforme 21 - Il faut de l'audace* du Parti vert du Canada).

Selon la SCP, la recherche en psychologie et la **santé mentale** de la population canadienne font partie des questions pour lesquelles le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de premier plan pour améliorer notre santé et notre bien-être collectifs.

Afin de contribuer au processus d'élaboration des politiques de chaque parti politique, la SCP a retenu quatre domaines stratégiques : (1) améliorer et élargir l'accès aux services psychologiques financés par l'État; (2) améliorer la couverture des services psychologiques par les employeurs; (3) augmenter le nombre de psychologues cliniciens en exercice; (4) accroître les investissements dans la recherche en psychologie, domaine dans lequel, une fois élu, le gouvernement fédéral pourra jouer un rôle de premier plan pour améliorer la santé mentale et le bien-être de la population du Canada.

La SCP se réjouit à l'avance de pouvoir discuter de ces questions, et de bien d'autres encore, avec tous les partis politiques nationaux. Pour en savoir plus sur les documents d'information sur les politiques, veuillez écrire à policy@cpa.ca.

1. Améliorer et élargir l'accès aux services psychologiques financés par l'État

Question de politique : Que peut faire le gouvernement fédéral pour aider les provinces et les territoires à améliorer l'accès aux services psychologiques assurés par l'État (p. ex., évaluations diagnostiques ou psychothérapie)?

Recommandation : Le gouvernement fédéral devrait adopter un texte législatif complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé*, appelé *Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie*, qui accorde la même importance à la santé mentale et à la santé physique.

Justification

Dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé (TCS), le gouvernement fédéral fournira aux provinces et aux territoires 52 milliards de dollars (2024-2025) en espèces qui seront distribués sur une base égale par habitant et investis dans leur système de santé respectif. Le TCS apporte un financement prévisible et à long terme et s'inscrit dans le cadre des principes de la *Loi canadienne sur la santé* (LCS). Toutefois, les services de soins de santé mentale ne sont pris en charge par la LCS que s'ils sont dispensés par un médecin ou dans un hôpital, les autres services n'étant pas visés par la Loi. Des données récentes accessibles au public laissent penser que les investissements publics en matière de santé mentale au Canada représentent environ 5 % des budgets de santé des provinces et des territoires¹, ce qui est nettement inférieur aux 12 % recommandés par la Société royale du Canada². Il est évident qu'il est possible d'en faire plus.

Avec un leadership fédéral fort, il serait possible d'accomplir beaucoup plus en créant une enveloppe de financement distincte pour les services de soins de santé mentale, qui serait intégrée à une nouvelle législation appelée *Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie*. La législation définirait un ensemble clair d'objectifs et de responsabilités (p. ex., des principes directeurs, des indicateurs de performance, des normes nationales) que les provinces et les territoires devraient respecter pour bénéficier d'un financement fédéral récurrent. Plus précisément, la *Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie*³ :

1. Inscrirait dans la législation fédérale la prestation de programmes, services et soutien en santé mentale et en toxicomanie inclusifs et accessibles, qui ont la même valeur que ceux fournis pour traiter les problèmes de santé physique et les maladies physiques, et l'accès opportun à ces programmes, services et soutien.
2. Veillerait à ce qu'une gamme complète de programmes, de services et de soutien en santé mentale et en toxicomanie financés par l'État et fondés sur des données probantes soient offerts aux Canadiens de façon équitable, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, ce qui va au-delà des milieux hospitaliers et médicaux habituels (tel que défini dans la *Loi canadienne sur la santé*).
3. Serait assortie d'une enveloppe de financement fédéral adéquate et durable destinée aux provinces et aux territoires pour élargir l'accès aux services de soins de santé mentale (p. ex., évaluation diagnostique et traitement psychologique).
4. Inclurait des responsabilités mutuelles claires entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires, ainsi que des indicateurs significatifs de la performance des systèmes de santé.
5. Reconnaîtrait l'importance fondamentale que revêtent les investissements dans la promotion de la santé, la prévention et la sensibilisation, ainsi que dans les déterminants sociaux de la santé.

Pour que les objectifs de la *Loi* se réalisent, il est entendu qu'il faudra des investissements soutenus de la part du gouvernement fédéral, ainsi qu'un soutien financier supplémentaire de la part des provinces et des territoires, afin de garantir à la population du Canada un accès rapide aux services améliorés et étendus de soins de santé mentale et de traitement de la toxicomanie dont elle a besoin, lorsqu'elle en a besoin.

Comme l'indique clairement le *deuxième bulletin annuel sur la santé mentale et la toxicomanie*⁴, les gouvernements ne parviennent pas à remédier aux inégalités qui sont présentes dans les systèmes de soins de santé mentale et de traitement de la toxicomanie au Canada, et un financement ciblé, durable et à long terme s'impose depuis longtemps.

2. Améliorer la couverture des services psychologiques par les employeurs

Question de politique : Que peut faire le gouvernement fédéral pour encourager les employeurs à augmenter la couverture des services psychologiques?

Recommandation : Le gouvernement fédéral devrait introduire un crédit d'impôt calculé selon une échelle mobile pour les employeurs.

Justification

La plupart des Canadiens ont accès aux services de santé mentale par l'intermédiaire de leur médecin de famille, d'un psychiatre, d'un psychologue en milieu hospitalier, d'une certaine forme de couverture fournie par leur employeur ou en payant de leur poche. Les personnes qui n'ont pas les

moyens de payer des soins psychologiques privés se retrouvent sur de longues listes d'attente, reçoivent une aide qui n'est pas optimale, ou n'obtiennent simplement aucune aide⁵.

La SCP est convaincue que le gouvernement fédéral a la possibilité de jouer un rôle de premier plan pour harmoniser plus efficacement la politique fiscale avec la politique en matière de santé mentale, ce qui incitera les employeurs à augmenter le niveau de couverture des services de soins de santé mentale et à améliorer l'accès aux soins. Voici les faits à l'origine de ce constat : ⁶

- Au cours d'une semaine donnée, **500 000** Canadiens s'absentent de leur travail pour cause de maladie mentale⁷.
- Le coût économique annuel des problèmes de santé mentale s'élève à 51 milliards de dollars, dont **20 milliards** en contexte de travail⁸.
- La santé mentale est à l'origine de **30 %** des demandes d'invalidité de courte et de longue durée et de 70 % des coûts d'invalidité au travail⁹.
- En moyenne, c'est pour les traitements psychologiques que les employés ont déboursé le plus d'argent (**1 739 \$**)¹⁰.
- La couverture maximale annuelle moyenne pour les services de consultation en santé mentale était de **1 627 \$** en 2023, soit une diminution marquée par rapport à 2 006 \$ (**23 %**) en 2022.
- **28 %** des employeurs proposent une couverture maximale pour les services de consultation en santé mentale qui se situe entre 0 \$ et 500 \$, **25 %** une couverture qui se situe entre 501 \$ et 1 000 \$, **23 %** une couverture se situant entre 1 001 \$ et 5 000 \$ et **7 %** une couverture supérieure à 5 000 \$. **5 %** des répondants n'ont pas répondu à la question.
- **12 %** des employeurs n'offrent aucune couverture pour les services de consultation en santé mentale.
- Les petites et moyennes entreprises sont moins nombreuses (**19 %**) à augmenter la couverture des services psychologiques que les grandes organisations (**54 %**). Seulement **13 %** des entreprises de moins de 50 employés ont augmenté leur couverture, tandis que **50 %** des entreprises de plus de 1 000 employés l'ont fait¹¹.
- Au Canada, **77 %** des travailleurs canadiens présentent un risque modéré à élevé de problème de santé mentale, l'anxiété et l'isolement représentant les scores secondaires de santé mentale les plus bas depuis plus de deux ans¹².
- **73 %** des jeunes Canadiens (18-34 ans) et **69 %** des 35 à 44 ans sont nettement plus susceptibles de quitter leur employeur actuel pour un autre qui offre ce qu'ils considèrent comme de meilleurs avantages sociaux, ceux liés à la santé mentale (**88 %**) étant les plus importants¹³.
- **80 %** des employés (qu'ils aient bénéficié de services psychologiques ou non) estiment que la prise en charge par leur régime d'assurance-maladie complémentaire est insuffisante¹⁴.
- **75 %** des employés estiment qu'ils n'ont pas les moyens d'accéder à des services de santé mentale aussi souvent qu'ils en auraient besoin avec le régime d'avantages sociaux offert par leur employeur¹⁵.

- 32 % des employés canadiens déclarent que le coût ou l'accessibilité est le principal obstacle à l'obtention de soutien en matière de santé mentale¹⁶.
- 87 % des employeurs ont déclaré que l'accès en temps opportun aux services de santé mentale fournis par des psychologues est « extrêmement important » ou « très important »¹⁷.
- 77 % des employés au Canada présentent un risque modéré à élevé de problème de santé mentale, l'anxiété et l'isolement représentant les scores secondaires de santé mentale les plus bas depuis plus de deux ans¹⁸.

Une grande partie de la couverture offerte par les employeurs n'est pas à la hauteur de la recommandation de la SCP selon laquelle les employeurs devraient fournir à leurs employés une couverture autonome de 3 500 \$ à 4 000 \$ par an pour les services psychologiques¹⁹, montant nécessaire pour permettre à une personne moyenne de terminer avec succès une psychothérapie.

Étant donné le fort soutien des employés à l'augmentation de la couverture des services psychologiques, combiné au faible niveau de couverture des services psychologiques par les employeurs et à la faible participation des petites et moyennes entreprises à un régime d'assurance-maladie complémentaire, la recommandation de la SCP vise à ce que le gouvernement fédéral :

1. fournisse une incitation fiscale aux employeurs en prenant en charge une partie des coûts liés à l'augmentation de la protection des employés en matière de soins psychologiques;
2. accélère l'accès des employés aux soins, au traitement, ainsi que le retour au travail;
3. aide les employeurs à attirer et à retenir les talents actuels et futurs;
4. renforce l'alignement de la politique fiscale (dans ce cas, au moyen d'un crédit d'impôt remboursable calculé selon une échelle mobile²⁰) sur la santé des employés ainsi que sur la prospérité économique et la productivité.

Sachant que les petits et moyens employeurs disposent de moins de marge de manœuvre financière que les grands employeurs²¹, on peut penser qu'un crédit d'impôt calculé selon une échelle mobile sera proportionnellement plus avantageux pour les petits et moyens employeurs²².

La SCP mentionne que chaque dollar investi dans une thérapie cognitivo-comportementale en milieu de travail pourrait rapporter, au bout d'un an, environ 1,79 \$ par employé participant²³.

Un sondage récent a révélé que 42 % des hauts dirigeants/décideurs connaissaient très bien les données probantes démontrant le rendement du capital investi (RCI) des services psychologiques et que 60 % d'entre eux étaient convaincus que la couverture des services psychologiques offrait un bon RCI²⁴. De façon plus générale, Deloitte Canada a constaté que les entreprises ayant mis en place des programmes de santé mentale depuis un an avaient un rendement annuel médian du capital investi de 1,62 \$ pour chaque dollar investi; ce rendement passe à 2,18 \$ si les programmes sont en place depuis au moins trois ans²⁵.

La SCP estime également que l'amélioration de la couverture des services psychologiques dans le cadre des régimes d'avantages sociaux présente d'autres avantages (économiques) directs et indirects pour les employés, les employeurs, les gouvernements et le public, notamment :

1. Offrir un accès accéléré aux soins de santé mentale par rapport au système public
2. Réduire la charge financière que représentent les paiements remboursables effectués par les employés
3. Contribuer à un retour plus rapide au travail et à l'état fonctionnel
4. Contribuer à l'augmentation de la productivité des employés
5. Contribuer à l'augmentation des revenus des employés et des employeurs, et des recettes fiscales
6. Réduire le nombre et le montant des demandes de prestations d'invalidité des salariés et les frais liés à une incapacité à payer par l'employeur
7. Contribuer à la réduction des coûts publics liés aux incapacités (p. ex., demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées)

Compte tenu de l'importance accordée à la santé mentale des travailleurs, plusieurs employeurs ont augmenté la couverture des services psychologiques dans le cadre de leur régime d'assurance-maladie complémentaire, ce qui mérite d'être salué²⁶. Cependant, malgré les nombreuses raisons d'offrir une couverture étendue des services psychologiques dans le cadre des régimes d'assurance-maladie complémentaire, les employeurs n'ont pas tous la capacité et/ou la flexibilité financière nécessaires pour le faire.

Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important en encourageant activement le comportement des employeurs au moyen du système fiscal.

3. Augmenter le nombre de psychologues cliniciens en exercice

Question de politique : Que peut faire le gouvernement fédéral pour favoriser l'augmentation du nombre de psychologues cliniciens exerçant au Canada?

Solution : Travailler en collaboration avec les provinces et les territoires afin d'instaurer un fonds d'infrastructure pour les ressources humaines en santé, qui soutient la création d'écoles de psychologie rattachées aux universités financées par l'État.

Justification

De nombreux Canadiens ont des besoins en matière de santé mentale complexes qui sont mieux satisfaits par les services des psychologues qui ont l'expertise nécessaire pour effectuer des évaluations complètes afin d'élaborer et de déterminer un diagnostic de maladie mentale, de fournir un traitement fondé sur des données probantes pour les troubles mentaux, d'évaluer de manière critique la documentation et les preuves scientifiques, de concevoir et d'évaluer des programmes et des

interventions, d'élaborer des tests psychologiques, de superviser des projets de recherche en santé mentale et de fournir des services de consultation ou de supervision à d'autres fournisseurs de soins de santé mentale au sein de l'équipe de soins. En dehors des médecins (p. ex., un psychiatre), les psychologues sont les seuls professionnels de la santé mentale agréés qui peuvent diagnostiquer et traiter les troubles mentaux.

Les principales différences entre les psychologues et les autres fournisseurs du domaine de la santé mentale résident dans leur champ de pratique et leur expertise. Les psychologues ont une formation non seulement en matière de prestation de services (p. ex., la psychothérapie, la thérapie familiale), mais aussi en matière d'évaluation, de diagnostic différentiel, de planification et d'évaluation du traitement, de consultation, de supervision et de recherche. Le tableau 1 présente un résumé du champ de pratique, par profession.

Tableau 1 :
Résumé du champ de pratique, par profession

	Médecins	Psychologues	Conseillers, psychothérapeutes et travailleurs sociaux
Formuler/ communiquer un diagnostic	Oui	Oui	Non
Faire passer/ interpréter des tests psychologiques	Non ¹	Oui	Non ¹
Offrir une psychothérapie	Oui ²	Oui	Oui ³
Offrir du counseling ou d'autres formes de traitement des troubles mentaux	Oui	Oui	Oui
Prescrire des médicaments	Oui	Non	Non
Évaluation de programme	Non	Oui	Non
Élaborer des plans de traitement	Oui	Oui	Non
Profession réglementée	Oui	Oui	Oui*

¹Bien que les psychiatres, les médecins et d'autres prestataires de services puissent faire passer des tests de dépistage de base pour l'humeur, l'anxiété et d'autres symptômes psychologiques, l'administration et l'interprétation de tests psychologiques plus complexes (p. ex., pour mesurer l'apprentissage, la mémoire, la personnalité, le fonctionnement cognitif) sont généralement confiées à des psychologues.

²Les données indiquent que même si les médecins et les psychiatres peuvent offrir de la psychothérapie, seuls 3 % des médecins qui ne sont pas psychiatres et 27 % des psychiatres offrent ce service (Source : Kurdyak et coll. (2020). Physician-based availability of psychotherapy in Ontario: a population-based retrospective cohort study. *CMAJ Open*. DOI: 10.9778/cmajo.20190094).

³La psychothérapie est une activité réservée en Ontario et au Québec, ce qui signifie que seuls les membres de certaines professions peuvent la pratiquer.

*Les travailleurs sociaux sont généralement titulaires d'un permis d'exercice provincial délivré par l'intermédiaire des écoles de travail social. Dans deux provinces (Ontario et Québec), les psychothérapeutes doivent détenir un permis pour pratiquer la psychothérapie. Les conseillers sont habituellement accrédités par un organisme national (l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie).

Le secteur de la santé au Canada est actuellement confronté à des défis croissants en ce qui concerne le recrutement de travailleurs de la santé, y compris les psychologues. Les besoins en santé mentale actuels et anticipés du public – qui restent supérieurs aux taux de prévalence antérieurs à la COVID – et le consensus croissant sur la nécessité que les gouvernements investissent dans les équipes de soins primaires et en augmentent le nombre devraient exiger que le Canada accroisse également le nombre de psychologues agréés au pays²⁷. Cela est d'autant plus pertinent que seuls 62 % des médecins de famille possèdent les compétences nécessaires pour traiter un patient atteint d'une maladie mentale (c.-à-d. anxiété ou dépression légère à modérée) et 19 %, pour traiter les problèmes de toxicomanie²⁸, ce qui est aggravé par les longues listes d'attente avant de pouvoir consulter un psychiatre. Actuellement, les programmes universitaires, qui forment jusqu'à 10 doctorants à la fois dans une spécialité, n'auront pas l'effet escompté d'accélérer le nombre de psychologues agréés accessibles au public.

Selon la SCP, pour accroître l'offre, il faut repenser la structure dans laquelle nous formons et produisons des psychologues agréés. La création d'écoles professionnelles de psychologie – à l'instar des écoles de médecine, de sciences infirmières et de médecine dentaire – dotées de classes plus nombreuses et d'un délai plus court pour l'obtention du diplôme (cinq ans contre sept ans), peut être très utile pour accélérer le nombre de psychologues et ainsi, répondre à la demande croissante de soins de santé mentale de la part de la population.

Le gouvernement fédéral a déjà investi dans la création de nouveaux établissements de formation des professions de la santé (tels que des facultés de médecine, par l'intermédiaire de la *Loi sur la Caisse d'aide à la santé* de 1966 et du programme d'infrastructure hospitalière de 1948), en plus de ses investissements récents dans le soutien à la création de l'*Effectif en santé du Canada*. En étroite collaboration avec les provinces et les territoires, il est possible de faire preuve d'innovation et de fournir des fonds limités dans le temps et ciblés afin de garantir que le Canada dispose des ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins futurs des Canadiens en matière de soins de santé mentale.

4. Accroître les investissements dans la recherche en psychologie

Question de politique : Que devrait faire le gouvernement fédéral pour soutenir la recherche en psychologie ?

Recommandation : Mettre en œuvre les augmentations prévues dans le budget 2024 du gouvernement fédéral, soit un total de 1,8 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, destinés aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH); poursuivre la mise en place d'une organisation-cadre de financement de la recherche afin d'assurer une meilleure coordination entre les trois conseils.

Justification

La psychologie est l'étude scientifique de l'esprit et du comportement humains et est une discipline fondamentale des sciences du comportement. La psychologie tente de :

- Décrire les comportements des individus, ainsi que les comportements de sous-groupes d'individus, afin de déterminer les comportements normaux et anormaux et de mieux comprendre les pensées et les agissements des individus.
- Expliquer pourquoi les gens pensent et réagissent comme ils le font, et comprendre ce qui influence leur personnalité et leur état d'esprit.
- Prédire comment les comportements se manifesteront à l'avenir en observant les comportements antérieurs, et mieux comprendre pourquoi, quand et comment les comportements pourraient se manifester à l'avenir.
- Modifier ou influencer positivement les comportements des personnes afin que leur vie soit plus satisfaisante.

Outre le rôle que joue la psychologie dans le diagnostic des problèmes de santé mentale et dans leur traitement, la recherche en psychologie est au cœur de nombreuses questions de société auxquelles sont confrontés les individus, les familles, les communautés, les employeurs, les écoles et les gouvernements; à savoir, la santé et le bien-être des personnes, les changements climatiques, les violations des droits de la personne et de la justice sociale, l'évolution des lieux de travail, la résilience, la réticence à l'égard des vaccins et la couverture vaccinale, la technologie et l'intelligence artificielle, les abus et le harcèlement, les performances sportives et la désinformation.

De plus en plus, les chercheurs en psychologie sont invités à se pencher sur ces questions et/ou à y contribuer. La recherche en psychologie est intrinsèquement interdisciplinaire, ce qui la rend particulièrement bien placée pour aider les décideurs à comprendre et à aborder une série de questions complexes ayant une incidence sur le bien-être social, mental et physique de la population du Canada.

Dans le budget 2024, le gouvernement fédéral a annoncé une série d'investissements pluriannuels destinés aux IRSC, au CRSNG et au CRSH, pour un total de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans. Il a également annoncé une augmentation importante du financement des bourses de maîtrise (27 000 \$), de doctorat (40 000 \$) et de postdoctorat (70 000 \$). Ensemble, ces investissements sont essentiels si le Canada veut attirer et retenir

les chercheurs les plus brillants. La recherche est le moteur de la découverte et de l'innovation, et ces investissements ne cesseront de propulser le Canada vers l'avant.

Le gouvernement fédéral a également annoncé la création d'une organisation-cadre de financement de la recherche chargée de superviser l'harmonisation et l'intégration des trois conseils. La SCP a proposé le point de vue suivant :

- Le soutien à la recherche fondamentale et à la recherche proposée par les chercheurs doit continuer d'être la pierre angulaire du système fédéral de soutien à la recherche.
- Les trois conseils devraient conserver leur autonomie et leur pouvoir décisionnel au sein de la nouvelle structure.
- La mise en place de la nouvelle organisation-cadre de financement de la recherche nécessitera des fonds supplémentaires qui ne s'inscrivent pas dans le cadre financier du budget 2024.
- La structure de gouvernance devrait inclure une représentation proportionnelle des trois conseils.
- Le processus d'évaluation par les pairs doit rester au cœur de tout nouveau programme et de toute nouvelle initiative stratégique.

Selon la SCP, pour être compétitif sur le plan du recrutement et du maintien en poste de chercheurs de haut niveau, le Canada doit : 1) soutenir une culture scientifique forte qui finance la recherche universitaire afin d'étudier des questions fondamentales, stimule l'innovation, transforme les connaissances et fait des découvertes révolutionnaires; (2) soutenir la formation de personnes hautement qualifiées déployées dans tous les secteurs de la société et de l'économie.

La recherche est l'oxygène d'une approche de l'élaboration des politiques et de la prise de décision fondée sur des données probantes. Elle joue un rôle essentiel en permettant de mieux comprendre le monde qui nous entoure, d'améliorer la qualité et le niveau de vie des Canadiens et de positionner efficacement le Canada sur le plan de la compétitivité économique et de la prospérité future.

Dans un monde qui dépend de plus en plus de la création et de l'appropriation de nouvelles connaissances, le Canada doit veiller à investir les ressources nécessaires pour se doter d'un écosystème de recherche performant qui lui permette d'atteindre un succès inégalé.

Contact Glenn Brimacombe
Directeur, Politiques et affaires publiques
Société canadienne de psychologie
1-888-472-0657, ext. 1332
613-866-3613 (Cellulaire)
policy@cpa.ca

À PROPOS DE LA SCP

La Société canadienne de psychologie (SCP) est le porte-parole national de la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. Avec plus de 7 000 membres, la SCP est la plus importante association de psychologues du Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, les professeurs d'université et les chercheurs universitaires, ainsi que les étudiants. Les psychologues constituent le plus grand groupe de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés et réglementés, ce qui fait de notre profession une ressource indispensable pour la prestation de soins psychologiques aux Canadiens qui en ont besoin.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE

1101 promenade Prince of Wales, Suite 230
Ottawa, ON, K2C 3W7
Tél: 613-237-2144
Numéro sans frais: 1-888-472-0657
Courriel: cpa@cpa.ca



CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION
SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

Références

- ¹ Institute for Health Economics. *IHE Mental Health In Your Pocket – A Handbook of Mental Health Statistics* (2019).
- ² Société royale du Canada. *Atténuer les perturbations engendrées par la pandémie de la COVID-19 : comment soutenir la santé mentale de la population canadienne* Octobre 2020.
- ³ Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM). *De l'ombre à la lumière : Atteindre la parité d'accès aux soins entre la santé mentale, la toxicomanie et la santé physique*, juin 2021.
- ⁴ Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM). *Mental Health – Substance Use Health Report Card: Failing Grades From Coast-to-Coast*. Janvier 2024. www.CAMIMH.ca.
- ⁵ Société canadienne de psychologie. *Employés, employeurs et données probantes... Arguments en faveur de l'élargissement de la couverture des services psychologiques au Canada*. Mai 2023.
- ⁶ Benefits Canada. *Sondage Benefits Canada sur les soins de santé 2023 – Benefits in a New Light – perspectives to help crystalize and communicate the value of health benefits*. Octobre 2023.
- ⁷ Centre de toxicomanie et de santé mentale. *Workplace Mental Health – A Review and Recommendations*. Janvier 2020, page 3.
- ⁸ Commission de la santé mentale du Canada. *Arguments en faveur de l'élargissement de la couverture des services psychologiques au Canada*. 2013.
- ⁹ Deloitte Insights. *Les programmes de santé mentale en milieu de travail : une valeur ajoutée pour les employés et les employeurs*. 2019.
- ¹⁰ Benefits Canada. *Sondage Benefits Canada sur les soins de santé 2023 – Benefits in a New Light – perspectives to help crystalize and communicate the value of health benefits*. Octobre 2023.
- ¹¹ CSMC/SCP. *L'assurance-maladie complémentaire en santé mentale dans les milieux de travail canadiens : Perspectives d'employés et d'employeurs*. Pages 7-9. Juin 2022.
- ¹² TELUS Santé. *Rapport de l'Indice de santé mentale*, mai 2024.
- ¹³ Sondage Ipsos mené pour le compte de RBC Assurances. *Les trois quarts des jeunes Canadiens plus susceptibles de quitter leur emploi pour bénéficier de meilleurs avantages sociaux*. 5 juillet 2022.
- ¹⁴ Commission de la santé mentale du Canada/Société canadienne de psychologie. *L'assurance-maladie complémentaire en santé mentale dans les milieux de travail canadiens : Perspectives d'employés et d'employeurs*. Pages 6-7. Juin 2022.
- ¹⁵ Humi. *New Survey Finds Two in Five Canadians Employees Cannot Afford Access to Mental Health Services*. 22 mai 2024.
- ¹⁶ Benefits Canada. *Novembre 2023 – Sondage de TELUS Santé*.
- ¹⁷ Commission de la santé mentale du Canada/Société canadienne de psychologie. *L'assurance-maladie complémentaire en santé mentale dans les milieux de travail canadiens : Perspectives d'employés et d'employeurs*. Pages 7-9. Juin 2022.
- ¹⁸ TELUS Santé. *Rapport de l'Indice de santé mentale*, mai 2024.
- ¹⁹ *Définir l'univers des garanties collectives : Les perspectives des employeurs servent de guide pour planifier l'avenir*. Sun Life, 2020.
- ²⁰ Un crédit d'impôt est un avantage financier offert par le gouvernement. Il s'agit d'un montant qui réduit le montant de l'impôt à payer.
- ²¹ Parmi les employeurs qui citent les finances comme raison de ne pas augmenter la couverture (p. ex., situation financière difficile, ne pouvait pas se permettre d'augmenter les primes, les employés ne pouvaient pas payer des primes plus élevées), la différence entre les petites et moyennes organisations (13 %) et les grandes (2 %) était plus de six fois supérieur. *Commission de la santé mentale du Canada/Société canadienne de psychologie. L'assurance-maladie complémentaire en santé mentale dans les milieux de travail canadiens : Perspectives d'employés et d'employeurs*. Pages 7-9. Juin 2022.
- ²² Aux fins de la présente note, une petite entreprise compte de 1 à 99 employés, une entreprise moyenne de 100 à 499 employés et une grande entreprise plus de 500 employés. *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. 2022.
- ²³ *Manuel de santé mentale pour les chefs d'entreprise du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) : Recommandations issues des données de recherche, émises par le plus grand hôpital en santé mentale du Canada et chef de file mondial de la recherche en santé mentale*. Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2020. Page 15.
- ²⁴ Commission de la santé mentale du Canada/Société canadienne de psychologie. *L'assurance-maladie complémentaire en santé mentale dans les milieux de travail canadiens : Perspectives d'employés et d'employeurs*. Juin 2022.
- ²⁵ Deloitte Insights. *Les programmes de santé mentale en milieu de travail : une valeur ajoutée pour les employés et les employeurs*. Novembre 2019.
- ²⁶ Pour obtenir une liste des organisations, consultez le rapport de la SCP intitulé *Employés, employeurs et données probantes... Arguments en faveur de l'élargissement de la couverture des services psychologiques au Canada*, pages 14-16. Mai 2023.
- ²⁷ Un psychologue agréé est un psychologue qui a l'autorisation d'exercer la psychologie.
- ²⁸ Institut canadien d'information sur la santé. *Résultats du Canada : Enquête internationale de 2019 du Fonds du Commonwealth sur les politiques de santé auprès des médecins de soins primaires*. Janvier 2020.